



UNION DES ENTREPRISES  
MEDEF BRETAGNE



## 44 TONNES : LA BRETAGNE ATTEND DES MESURES OPERATIONNELLES

Le Collectif économique Agricole et Agroalimentaire breton (ABEA, AFAB, CILOUEST, Chambres d'Agriculture de Bretagne, Feedsim Avenir, FNTR Bretagne, FRSEA, Union des entreprises - MEDEF Bretagne, UGPVB) attend avec impatience une mesure relative au 44 tonnes, conforme aux engagements du Chef de l'Etat.

Le Chef de l'Etat s'était engagé sur la généralisation du 44 tonnes en France, afin d'améliorer de 11 % la compétitivité de notre Agriculture et Agroalimentaire dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle. Les Responsables Professionnels concernés s'étaient félicités de cette annonce après plus de dix années de tergiversations.

Le 44 tonnes à 5 essieux, seule modalité capable d'améliorer de 11 % la compétitivité telle qu'annoncée par le Président, permet à la fois de réduire le nombre de véhicules sur les routes et de les faire rouler mieux chargés, sans modifier le véhicule. L'esprit du Grenelle de l'environnement serait ainsi honoré avec une réduction globale de la consommation de carburant et des émissions de Gaz à Effet de Serre.

**Dorénavant, pour les organisations professionnelles de terrain rassemblées dans le collectif en Bretagne, la décision de principe du chef de l'Etat annoncée dernièrement à la presse, doit être déclinée pour apporter des réponses concrètes sur l'ensemble des points suivants :**

- Le 44 tonnes doit se faire impérativement sur la base de 5 essieux.
- La liste des produits concernés ne peut être restrictive et doit inclure l'ensemble des produits et coproduits agricoles et agroalimentaires.
- La décision devra s'appliquer sur l'ensemble du territoire.
- Pour éviter que des camions roulent à « vide », le pre et post acheminement portuaire devra pouvoir rapidement se faire en 44 tonnes cinq essieux dans un rayon de 150 kilomètres, pour tous les produits agricoles ou non.



A un moment où l'économie bretonne a besoin de réponses concrètes aux distorsions de concurrence qui pénalisent sa compétitivité et détruisent ses emplois, le collectif veut faire confiance au pragmatisme des décideurs politiques pour mettre en **cohérence leurs déclarations publiques avec leurs décisions concrètes.**

Cette mesure présenterait un triple intérêt :

- Redonner de la compétitivité aux entreprises, notamment agricoles et agroalimentaires,
- Favoriser la protection de l'environnement,
- Ne pas occasionner de dépenses budgétaires supplémentaires pour l'Etat.

Si cette mesure 44 tonnes est essentielle, elle n'est pas suffisante pour améliorer la compétitivité de la logistique agricole et agroalimentaire : une proportion importante de camions ne circulent effectivement pas à pleine charge. Le Collectif breton souhaite ainsi, outre une mise en place rapide du 44 tonnes à cinq essieux, un droit à l'expérimentation logistique pour le transport de produits volumineux.

Si la mise en place de ces mesures de bon sens venait à être refusée, le collectif breton s'interrogerait quant à la réelle volonté du Chef de l'Etat de vouloir agir concrètement pour l'économie agricole et l'Agroalimentaire, français en général, et breton en particulier.

Contacts : H. Lejeune, FNTR, 06.08.94.93.43

L. Morin, AFAB, FEEDSIM AVENIR, 06.31.52.87.44

### **Composition du Collectif :**

Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA)

Association fabricants d'aliments du bétail (AFAB)

Chambre régionale d'agriculture de Bretagne (CRA de Bretagne)

L'ensemble des Chambres d'agriculture en Bretagne

Comité Interprofessionnel laitier de l'Ouest (CILOUEST)

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA Bretagne)

Fédération nationale des transporteurs routiers de Bretagne (FNTR Bretagne)

Feedsim Avenir (Fédération regroupant les entreprises de la filière Nutrition animale)

Union de groupement de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB)

Union des entreprises - Medef Bretagne (MEDEF BRETAGNE)